

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
15/03/2024

Date d'affichage
25/03/2024

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 17

L'an deux mil dix vingt quatre

*Le 20 mars à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : ROCHELLE Stéphane

ABSENTS : BOULET Peggy,

POUVOIR : Néant

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°07-03-2024 Participation aux charges de fonctionnement de l'école publique pour les communes extérieures relative à l'année scolaire 2023-2024

Madame la 1ère Adjointe fait part au Conseil Municipal du coût moyen d'un élève de l'école publique de Bazouges-la-Pérouse calculé à partir du compte administratif 2023. Ce coût s'applique au calcul de la participation des communes de résidence des élèves scolarisés à l'école publique, communes n'ayant pas d'école publique, durant l'année scolaire 2023-2024.

Il se présente comme suit :

Dépenses inscrites au compte administratif 2023 pour le fonctionnement de l'école publique	Montant du CA 2023	
	classes maternelles	classes élémentaires
Total des dépenses obligatoires	56 898.58	39 863.44
Effectifs au 1 ^{er} janvier	27	48
coût moyen par élève	2 107.35	830.49
effectifs des élèves hors commune au 1 ^{er} janvier	1	3

La participation des communes doit être égale :

- soit au coût moyen départemental
- soit au coût moyen de l'école publique de la commune si celui-ci est inférieur.

Pour la rentrée 2023, le coût moyen départemental (hors charges à caractère social) est le suivant :

- 424 € en classe élémentaire ;
- 1 466 € en classe maternelle.

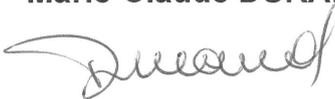
Madame la 1^{ère} Adjointe invite le Conseil Municipal à fixer la participation à demander aux communes de résidence des élèves scolarisés à l'école publique de Bazouges-la-Pérouse.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Fixe** la participation par élève à demander aux communes de résidence dans la mesure où elles ne possèdent pas d'école publique, ainsi qu'il suit :

- Dépenses obligatoires
 - Classes élémentaires : 424.00 €
 - Classes maternelles : 1 466.00 €

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

